

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27/04/2023

L'Anah et l'ANRU s'engagent pour le renouvellement urbain et la rénovation de l'habitat privé à Montpellier.

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ont signé aujourd'hui l'avenant n°1 de la convention de renouvellement urbain et la convention du plan de sauvegarde du quartier des Cévennes à Montpellier, en présence du Secrétaire général de la Préfecture représentant le Délégué territorial de l'ANRU et de l'ANAH et des services de l'Etat dans l'Hérault.

Ces signatures marquent une étape importante dans l'engagement des deux agences en faveur de la rénovation urbaine et de l'amélioration de l'habitat privé dans le quartier des Cévennes et de la Mosson, un projet porté par Montpellier Méditerranée Métropole (3M). L'avenant à la convention de renouvellement urbain vise à renforcer l'intervention sur les copropriétés dégradées à la Mosson et l'accompagnement du projet urbain notamment en matière de réussite éducative.

Concrètement, le projet agit à l'échelle des quartiers en les ouvrant sur leur environnement en proposant des interventions consolidées sur l'aménagement urbain et sur l'amélioration de l'habitat et ici, plus particulièrement, le traitement des copropriétés en difficulté. Cette amélioration du cadre et des conditions de vie pour les résidents ou les usagers se traduit par la reconfiguration des espaces publics, la création de nouveaux équipements dont un pôle éducatif et deux groupes scolaires, la restructuration de l'offre commerciale, le développement de programmes immobiliers à vocation économique et l'amélioration de l'accessibilité aux transports publics. Des projets importants sont engagés pour requalifier et diversifier l'offre résidentielle qu'il s'agisse de la rénovation du parc de logements sociaux par la requalification du bâti et sa résidentialisation mais aussi pour proposer des programmes adaptés et variés avec de l'accession, du locatif libre et des logements pour jeunes actifs. Les travaux s'engageront dès 2024.

Sur la rénovation de l'habitat privé dans les quartiers en politique de la ville, le partenariat Anah-ANRU est un véritable atout pour transformer des copropriétés en extrême difficulté ou fragiles et les intégrer dans la dynamique d'un projet urbain, pour les transformer durablement, prévenir les situations de fragilités et agir à temps pour offrir aux habitants un nouveau cadre de vie.

Les deux agences, par leur action commune, rappellent que la transition écologique et l'adaptation au changement climatique passent notamment par le renouvellement urbain et la politique de l'habitat pour permettre à chacun de bénéficier d'un logement et d'un environnement économes en énergie. En effet, la rénovation des bâtiments et des espaces urbains permet de réduire la consommation énergétique, d'améliorer la qualité de l'air, de préserver les ressources en eau et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'Anah et l'ANRU se félicitent de leur engagement commun aux côtés des acteurs du territoire : la Ville et la Métropole de Montpellier, la Caisse des Dépôts, l'opérateur ensemblier SA3M et l'EPF Occitanie pour améliorer durablement la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Le projet :

Quartier Cévennes

La copropriété des Cévennes s'étend sur 15 hectares, comporte 918 logements répartis dans 12 bâtiments, avec 2 dalles de stationnements et des commerces. 80% des ménages sont éligibles aux aides de l'ANAH. Cette copropriété est inscrite au Plan Initiatives Copropriétés (PIC) au niveau régional et au Projet ANRU de niveau régional.

Le projet prévoit dans le cadre de la convention de plan de sauvegarde signé aujourd'hui d'accompagner la copropriété dans un projet de scission des syndicats pour créer des entités autonomes de taille plus facilement gérables, d'accompagner le redressement financier des copropriétés et d'engager des travaux de réhabilitation notamment en matière de rénovation thermique et de mettre en œuvre un projet urbain pour transformer le quartier dans son ensemble.

L'intervention de l'ANRU consiste en l'accompagnement de la transformation des copropriétés, avec démolition partielles de 4 bâtiments, résidentialisation, traitement des dalles de stationnement, accompagnement du relogement, accompagnement de la diversification de l'offre résidentielle sur le quartier et reconstruction de logements sociaux hors des quartiers prioritaires et requalification et dynamisation de l'activité commerciale.

Quartier La Mosson

Le quartier La Mosson est inscrit au PIC au niveau national avec la mise en place d'une OPAH copropriétés dégradées et en projet ANRU de niveau national. Le quartier est composé de copropriétés en difficulté, d'un parc de logements sociaux et de copropriétés de commerces.

Le projet urbain prévoit la transformation de l'espace public avec un impact fort sur les copropriétés.

Dans le cadre de l'OPAH Copropriétés Dégradées, l'intervention prévoit le redressement de 11 copropriétés du périmètre dans une stratégie déployée par la Métropole en articulation avec le NPNRU.

L'intervention de l'ANRU se concentre sur le recyclage de plus de 400 logements privés et locaux dans 5 copropriétés, le traitement de près de 1 500 logements sociaux en réhabilitation ou démolition, l'accompagnement du relogement, la résidentialisation des logements sociaux et privés, des opérations d'aménagement pour restructurer le Grand Mail, la reconstruction de 2 groupes scolaires (dont un pôle éducatif spécifiquement financé par l'ANRU), le renforcement de locaux commerciaux et d'activité et la reconstruction de logements sociaux hors des quartiers prioritaires.

Valérie Mancret-Taylor, directrice générale de l'Anah : *« Je suis particulièrement fière de ce partenariat avec l'ANRU qui permet de mobiliser les compétences de chacune des agences pour accompagner les copropriétés et améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires de la ville. Cette complémentarité d'action se traduit concrètement à Montpellier, où les enjeux de rénovation urbaine et d'amélioration de l'habitat privé sont particulièrement forts. C'est en travaillant en étroite collaboration avec des collectivités locales engagées que nous pouvons mener des projets d'intervention sur l'habitat privé, complémentaires à l'aménagement des quartiers et à la rénovation du parc social comme dans les quartiers des Cévennes et de la Mosson. L'implication des opérateurs de l'Etat et des collectivités locales est donc essentielle pour assurer la réussite de ces projets et permettre une véritable transformation du cadre de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. »*

Anne-Claire Mialot, directrice générale de l'ANRU : *« Je me félicite de ce partenariat entre l'Anah et l'ANRU et de la mobilisation de nos expertises respectives sur ce projet. Intervenir concomitamment sur l'habitat social et l'habitat privé est une nécessité dans les quartiers du programme NPNRU où les dysfonctionnements urbains, sociaux et environnementaux sont les plus marqués. Je tiens à saluer la qualité et l'ambition du projet porté par Montpellier Méditerranée métropole qui résultent d'un travail partenarial porté par les collectivités locales et*

leurs opérateurs, l'Etat mais aussi et surtout des habitants. L'implication des deux agences est essentielle pour mener à bien ces projets souvent complexes qui, on le voit à Montpellier, articulent plusieurs échelles, du logement au quartier et apportent des réponses aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et urbains. Je remercie l'ensemble des partenaires de l'ANRU, Action logement, l'USH, la Banque des territoires et l'Etat, pour leur soutien qui permet d'accompagner des projets ambitieux pour améliorer la vie des habitants »

Contacts presse

Aurélien Sarrosquy

Responsable presse

**Pôle communication, coordination
et relations institutionnelles**

Tél : 06 67 79 83 28

Mél : aurelien.sarrosquy@anah.gouv.fr

Camille Maire

Responsable presse et communication

Direction des relations publiques et de la communication

Tél : 01 53 63 56 89

Mél : cmair@anru.fr